

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUIN 2018**

**ORDRE DU JOUR :**

- Changement des horaires du groupe scolaire – Rentrée scolaire 2018
- Achat de la parcelle AH 135 Partielle – Terrain M. et Mme BRETEL
- Contrat de maîtrise d'œuvre – Travaux de requalification de la rue de Blain
- Dossier APD – DCE – Travaux de requalification de la rue du Calvaire et de la rue de Blain
- Demande de subvention au titre du contrat territorial régional - Travaux de requalification de la rue du Calvaire et de la rue de Blain
- Programme de voirie 2018 – Attribution des marchés de travaux
- Autorisation de dépôt du permis de construire du modulaire en location au groupe scolaire – Régularisation
- Décision modificative n° 1 – Budget général
- Rémunération des animateurs à compter de l'été 2018
- Travaux d'enrobé dans la cour de l'école – Devis SBTPE
- Dénomination de la VC n° 306 (Rue des Ecoliers)
- Questions diverses

---

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un juin**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth CRUAUD, Maire

**Date de convocation** : 14 juin 2018

**Présents** : CRUAUD Elisabeth, Maire, LEBEAU Jean-Louis, GUILLOSSOU Marie-Claude, CLOUET Jacky, Adjoint au Maire – RENVOIZE Denise, DUPE Fabienne, BLANDIN Fabrice, ALO Catherine, LANGLAIS Nathalie, MEILLOUIN Nathalie, DOUCHIN Aurélien, conseillers municipaux

**Absents** : BALLU Jean-Luc (donne procuration LEBEAU Jean-Louis), SALMON Céline (donne procuration à DOUCHIN Aurélien), GASNIER Stéphane (donne procuration à GUILLOSSOU Marie-Claude)

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : M. Aurélien DOUCHIN est désigné secrétaire de séance

Mme Le Maire demande si le compte rendu de la séance du 25 mai 2018 fait l'objet de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

## **HORAIRES DU GROUPE SCOLAIRE ECOL'EAU – ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019**

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2017, le conseil municipal a sollicité une dérogation auprès des services de l'inspection d'académie de Loire-Atlantique en vue du retour à une semaine scolaire à 4 jours.

Les services départementaux de l'inspection d'académie ont accordé cette dérogation par courrier du 6 février 2018.

Les horaires initialement envisagés étaient les suivants : 9h/12h – 13h45/16h45.

La collectivité a depuis engagé une démarche de réorganisation du service de restauration scolaire avec un passage à trois services à compter de la rentrée scolaire 2018. Cette nouvelle organisation induit une augmentation de l'amplitude de la pause méridienne de 10 min afin de permettre un temps de repas suffisant pour chaque service.

Aussi les horaires proposés pour la rentrée scolaire 2018 sont les suivants : 8h50/11h50 – 13h45/16h45

Mme le Maire indique que la commission Vie scolaire a rencontré au préalable l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves du groupe scolaire public Ecol'eau.

Vu l'avis de la directrice du groupe scolaire Ecol'eau

Vu le conseil d'école en date du 19 juin 2018,

Vu l'avis favorable des services départementaux de l'inspection d'académie,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** l'organisation du temps scolaire comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi : Matin 8h50/11h50, Après-midi : 13h45/16h45

## **ACHAT DE LA PARCELLE AH 135 PARTIELLE – CONSORTS BRETEL**

Mme le Maire expose à l'Assemblée le projet d'acquisition de la parcelle AH 135 partielle située à l'arrière du site du groupe scolaire public Ecol'eau.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité a été engagée dans le cadre du projet de construction d'un restaurant scolaire avec une implantation envisagée sur la parcelle AH 135 dont une partie est située en zone UL du PLU.

Des négociations ont été engagées avec M. et Mme BRETEL propriétaires du terrain et par courrier reçu le 28 mai 2018, les consorts Bretel ont donné leur accord sur la vente de la parcelle AH 135 partielle dans les conditions suivantes :

- ✓ Partie située en zone UL du PLU – Environ 1500 m<sup>2</sup> – 17 € le m<sup>2</sup>
- ✓ Partie située en zone UB du PLU – Environ 2350 m<sup>2</sup> + une bande supplémentaire de 4 m (200 m<sup>2</sup>) – 20 € le m<sup>2</sup> afin de permettre un passage entre la parcelle AH 135 et la parcelle AH 139 (en cours d'acquisition par la collectivité dans le cadre d'un portage foncier)

- ✓ Frais de notaire et de géomètre à la charge de la collectivité
- ✓ La surface exacte sera définie lors du piquetage réalisé par le géomètre

M. DOUCHIN souligne l'importance de disposer de réserves foncières en centre bourg.

Mme le Maire précise qu'il est envisageable de faire 4 à 5 logements locatifs sociaux en bordure de la parcelle AH 139 avec un bailleur social.

**Considérant** le montant de l'opération qui est en –deçà du seuil de 180 000 € nécessitant l'avis préalable du service des Domaines

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **DONNE** son accord à l'acquisition par voie amiable de la parcelle AH 135 partielle – terrain nu et fixe comme suit le prix au m<sup>2</sup> :  
Zonage UL : 17 € le m<sup>2</sup>  
Zonage UB : 20 € le m<sup>2</sup>
- Soit un coût d'acquisition de 76 500 € hors frais
- **PRECISE** que la surface exacte sera déterminée lors du piquetage par le géomètre
- **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

### **REQUALIFICATION DE LA RUE DE BLAIN – CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

Mme le Maire expose à l'Assemblée que la collectivité a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des études de maîtrise d'œuvre préalables à l'opération de requalification de la rue de Blain ; Cette opération de requalification urbaine se décline comme suit :

- Réfection de la chaussée en enrobé
- Sécurisation de l'usage de ces voies – Aménagements visant à « casser » la vitesse
- Création de cheminements doux sécurisés le long de l'axe de circulation
- Linéaire de voirie : 239

Il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet BCG de Blain en cotraitance avec l'architecte M. Jean-Luc LE MANCQ sur la base de l'article 30-I 8° du décret du 25 mars 2016 (marché négocié sans mise en concurrence).

- Coût des prestations :
- Mission « Témoin » Loi MOP  
« Catégorie Infrastructure – ouvrage neuf » : 9 735,00 € HT  
– Taux de rémunération de 5,5%

- Mission complémentaire OPC  
Ordonnancement, pilotage, coordination des travaux – 1 416 € HT  
– Taux de rémunération de 0,8%

Enveloppe affectée aux travaux : 177 000 €

Vu les dispositions de l'article 30-I 8° du décret 2016 – 360 du 25 mars 2016,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet BCG de Blain pour un montant global d'étude de 11 151 € HT dans les conditions indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces s'y rapportant

### **REQUALIFICATION DE LA RUE DE BLAIN ET DE LA RUE DU CALVAIRE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 30 mars 2018 le conseil municipal a adopté l'avant-projet sommaire relatif au projet de requalification de la rue du Calvaire et de la rue de Blain portant sur les travaux suivants :

- Réfection de la chaussée en enrobé
- Sécurisation de l'usage de ces voies – Aménagements visant à « casser » la vitesse
- Création de cheminements doux sécurisés le long de l'axe de circulation
- Prise en compte de la zone d'urbanisation future de la close située en 2AU au PLU dont la desserte est prévue par la rue du Calvaire et Aménagement du carrefour avec la Rue du Maréchal Ferrant
- Assurer la continuité de la rue du Calvaire avec la rue du Théâtre – Aménagement du carrefour avec prise en compte de la sécurité de l'accès vers le site des écoles
- Aménagement du square LODE

L'accessibilité de la voirie sera également intégrée au projet.

Mme le Maire donne connaissance à l'Assemblée du résultat des études en phase avant-projet définitif et du programme détaillé des travaux :

	Tronçon 1	Tronçon 2	Tronçon 3	Tronçon 4	Total
<b>Travaux préalables – DOE</b>	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €
<b>Reprise réseaux eaux pluviales</b>	32 225 €	25 900 €	17 160 €	7 400 €	82 685 €
<b>Bordures</b>	10 800 €	8 200 €	1 760 €		20 760 €

<b>Trottoirs liaisons douces</b>	29 400 €	19 300 €	9 600 €	4 300 €	62 600 €
<b>Voirie</b>	43 080 €	24 350 €	23 590 €		91 020 €
<b>Divers aménagements de surface sur voirie – Trottoirs</b>	13 430 €	10 480 €	13 840 €	1 250 €	39 000 €
<b>Total</b>	<b>134 000 €</b>	<b>94 000 €</b>	<b>71 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>317 000 €</b>

Mme le Maire précise que s'agissant des tronçons 3 et 4, seule la piste cyclable/piétonne sera réalisée sans refaire les enrobés.

S'agissant des effacements de réseaux, les fourreaux seront passés jusqu'au carrefour avec la Rue de La Bégaudais.

M. BLANDIN pose la question de la continuité du cheminement piétonnier entre les tronçons 1/2 et 3/4 du même côté de la voie. Cette question pourra être vue lors de la réalisation des travaux.

Mme le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du contenu du dossier de consultation des entreprises et notamment des critères de sélection des offres :

**Critères de sélection des offres :**

- Prix des prestations 60%
- Valeur technique 40%

**Sous critères :** matériaux employés, organisation de chantier, solutions techniques envisagées, moyens humains et matériels, délai et planning

Mme le Maire indique au conseil municipal que le marché sera réalisé en deux tranches :

**Tranche ferme** – Tronçons 1 et 2 – du carrefour avec la RD 132 au carrefour avec la rue de la Grigonnais  
4 mois de travaux (septembre/octobre 2018 et mars/avril 2019)

**Tranche optionnelle 1** – Tronçons 3 et 4 – du carrefour avec la rue de la Grigonnais à la sortie de l'agglomération -  
Réalisation en 2020

L'exécution de la tranche optionnelle est subordonnée à une décision de la collectivité, notifiée au titulaire dans les conditions fixées par le marché public.

Mme le Maire indique que les espaces verts seront réalisés en régie.

Vu les dispositions des articles 27 et 77 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Le conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet de requalification de la rue du Calvaire et de la rue de Blain au stade Avant-Projet Définitif
- **ARRETE** l'enveloppe prévisionnelle de travaux au stade APD à **317 000 € HT**
- **ARRETE** le coût prévisionnel de l'opération au stade APD à **344 191 € HT**
- **ADOpte** le dossier de consultation des entreprises
- **DECIDE** de lancer une consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée et selon un marché fractionné (articles 27 et 77 du décret du 25 mars 2016)

### **REQUALIFICATION DE LA RUE DE BLAIN ET DE LA RUE DU CALVAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT TERRITORIAL REGIONAL**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 21 juin 2018 le conseil municipal a adopté le projet de requalification de la rue du Calvaire et de la rue de Blain au stade APD DCE.

#### **Le projet a pour objectifs :**

- de transformer une voirie à l'aspect et au fonctionnement « routier » en une voirie à caractère plus urbain avec un partage des espaces entre les différents usages de la voirie et la sécurisation des usagers (création d'un plateau surélevé en zone 30 au droit de la rue du Théâtre voie d'accès au site scolaire, espace également en lien avec la microcrèche
- rééquilibrer les usages de cette voie en faveur des piétons et des vélos
- assurer une continuité piétonne avec le site scolaire et extrascolaire avec l'aménagement de deux liaisons douces de part et d'autres de la voie et du square Lodé
- la mise en valeur des espaces publics est également intégré au projet avec un traitement paysager notamment du square Lodé et une différenciation des couleurs et des matériaux en fonction des espaces.

Concernant la rue de Blain, il s'agit d'assurer une continuité des liaisons douces piétonnes avec la Rue du Calvaire, et ainsi relier les quartiers Ouest au site scolaire et périscolaire. Il s'agit d'organiser les circulations et de réaliser des aménagements de sécurité.

Plus globalement le projet vise à réaménager deux rues situées au cœur du bourg et à renforcer ainsi sa centralité.

Mme le Maire indique au conseil municipal que ce projet est subventionnable dans le cadre des enveloppes affectées au Contrat Territorial Régional conclu entre la Région et la Communauté de Communes du Pays de Blain.

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'enveloppe de crédit affectée à la commune de La Chevallerais s'élève à 49 320 € pour la période 2017/2020

Mme le Maire propose de solliciter la totalité de l'enveloppe et indique avoir défendu le projet lors de la dernière conférence des Maires à l'échelle intercommunale et que la collectivité a reçu un avis favorable pour ce dossier.

Une autorisation sera à solliciter auprès de la communauté de communes du Pays de Blain afin de réaliser les travaux au niveau du carrefour avec la rue du Maréchal Ferrant et de la microcrèche.

Le conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le projet de requalification de la rue du Calvaire et de la Rue de Blain évalué au stade avant-projet définitif à 344 191 € HT frais d'études inclus
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 49 320 € dans le cadre du contrat territorial régional
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement Prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		%
Etudes	22 191 €	DETR – Plafond de dépense subventionnable 350 000 € - 20%	70 000 €	20,33%
Travaux	317 000 €	Amende de police – Dépense subventionnable 70 000 €/an x 35% - programme sur 2 ans	24 500 €	7,12%
		DSIL Ruralité– Dépense subventionnable 224 350 €- taux de subvention 13,37%	30 000 €	8,72%
		DSIL Grandes priorités Dépense subventionnable 231 950 € – taux de subvention 12,93%	98 518 € x 12,93% 12 738€	3,70%
		Contrat de territoire régional 2017/2020 – 100% de la part allouée à la commune	49 320 €	14,33%
Frais divers	5 000 €	Autofinancement	157 633 €	45,80 %
<b>Total</b>	<b>344 191 €</b>	<b>Total</b>	<b>344 191 €</b>	<b>100%</b>

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention

### **PROGRAMME DE VOIRIE 2018 – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Mme le Maire indique au conseil municipal qu'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée pour le programme de voirie 2018.

Marché alloti :

- Lot n° 1 – Réalisation de revêtement bi-couche (investissement) – 1597 m2
- Lot n° 2 – Réalisation de revêtement de type Enrobé coulé à froid (investissement) – 8 525 m2 –
- Lot n° 3 – Prestation de point à temps automatique (fonctionnement) – 15 tonnes

## Critère de sélection des offres

### ► Valeur technique de l'offre sur 40 %

La valeur technique des prestations évaluée au vu du contenu des éléments techniques,  
 Provenance, qualité, préparation, contrôle des matériaux et produits 15 points  
 Organisation, moyens humains et matériels proposés 15 points  
 Démarche qualité et prise en compte du développement durable 9 points

### ► Prix sur 60 %

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 mai 2018 sur le journal d'annonces légales Ouest-France et sur le site de dématérialisation centraledesmarchés.com. La date limite de remise des offres a été fixée au 14 juin 2018.

La commission d'appel d'offres au cours de sa réunion du 19 juin 2018 a établi le classement suivant, présenté par M. LEBEAU, Adjoint à la voirie :

### Lot n° 1

		Montant de l'offre HT	Prix Pondération 60%	Valeur technique – Pondération 40%			Nombre de points valeur technique	Nombre de points Pondérés	Rang de classement proposé par la CAO
				Provenance/Qualité/Contrôle des matériaux	Organisation moyens humains et matériels	Démarche qualité et développement durable			
Lot n° 1 Réalisation de revêtement bi-couche 1 597 m2	Eiffage Route Ouest 44 – Ancenis	4 886,82 € Prix au m2 : 3,06 €	47	15	15	9	39	45	2
	Landais SAS 44 – Mesanger	3 992,50 € Prix au m2 : 2,50 €	60	15	15	3	33	49,2	1



**Lot n° 2**

		Montant de l'offre HT	Prix Pondération 60%	Valeur technique – Pondération 40%			Nombre de points valeur technique	Nombre de points Pondérés	Classement proposé par la CAO
				Provenance/ Qualité/ Contrôle des matériaux	Organisation moyens humains et matériels	Démarche qualité et développement durable			
Lot n° 2 Réalisation de revêtement de type Enrobé Coulé à froid 8 525 m2 Estimatif :	Landais SAS 44 – Mesanger	20 460 € Prix au m2 : 2,40 €	46,16	15	15	3	33	40,89	2
	Colas Centre Ouest 44 – Nantes	16 623,75 € Prix au m2 1,95 €	60	15	15	0	30	48	1
	Enroplus 45 – Le Bardon	29 837,50 € Prix au m2 3,50 €	12,31	15	15	9	39	22,98	3

**Lot n° 3**

		Montant de l'offre HT	Prix Pondération 60%	Valeur technique – Pondération 40%			Nombre de points valeur technique	Nombre de points Pondérés	Classement proposé par la CAO
				Provenance/ Qualité/ Contrôle des matériaux	Organisation moyens humains et matériels	Démarche qualité et développement durable			
Lot n° 3 PATA 15 TONNES	Landais SAS 44 – Mesanger	10 680 € Prix à la tonne : 712 €	55,76	15	15	3	33	46,66	2
	Eiffage Travaux Ouest 44 – Nantes	9 975 € Prix à la tonne : 665 €	60	15	15	9	39	51,60	1
	Colas Centre Ouest 44 – Nantes	10 725 € Prix à la tonne : 750 €	55,49	15	15	0	30	45,29	3

M. LEBEAU note une différence de prix au niveau du point à temps automatique (augmentation) et une baisse de prix s'agissant des travaux d'enrobés coulés à froid.

M. LEBEAU précise les lieux de réalisation des travaux :

- Bicouche au niveau de l'Impasse du Bourrelier et du parking des écoles (voiries)
- Les travaux d'enrobés coulés à froid concernent le nord de la commune (sortie vers Blain) et la VC n° 206 au niveau du village de Sainte-Marie.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le rapport et le classement des offres établi par la commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2018

- **ATTRIBUE** les marchés de travaux comme suit :

<b>Lot n° 1 Réalisation de revêtements bicouche</b>	LANDAIS SAS	3 992,50 € HT – Coût unitaire au m2 : 2,50 € HT
---	-------------	---

<b>Lot n° 2 Réalisation de revêtements de type Enrobé coulés à froid</b>	Colas Centre Ouest	16 623,75 € HT – Coût unitaire au m2 1,95 € HT
--	--------------------	--

<b>Lot n° 3 Prestation de point à temps automatique</b>	Eiffage travaux ouest	9 975 € HT – Coût unitaire 750 € la tonne HT
---	-----------------------	--

**Coût global des marchés de travaux : 30 591,25 € HT**

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces s'y rapportant
- **DESIGNE** M. LEBEAU Jean-Louis, adjoint à la voirie afin de suivre le chantier

### **AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – IMPLANTATION MODULAIRE EN LOCATION AU GROUPE SCOLAIRE ECOL'EAU**

Le projet consiste à régulariser une situation existante pour la proroger d'une année supplémentaire.  
Surface du modulaire : 71 m2

Le cabinet ACCA a été chargé d'établir la demande de permis de construire.

Vu les dispositions du code de l'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL**

Mme le Maire donne connaissance à l'Assemblée du projet de décision modificative n° 1 du budget général :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
C/2188 – Mobilier Op. 245 (Achat d'un coffre fort pour la mairie)	+ 760 €			
C/2183 Op 245 – (changement de douchette – scan APS)	+ 1 000 €			
C/ 2138 – Autres bâtiments– Op. 303 (Grosses opérations sur bâtiments)		- 1 760 €		
C/2128 – Aménagement de terrains– Op. 242 (Groupe scolaire)	+ 7 300 €			
C/ 2158 – Outillage technique – Op. 198		- 1 700 €		
C/020 – Dépenses imprévues		- 5 600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 9 060 €</b>	<b>- 9 060 €</b>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget général comme indiqué ci-dessus

**REMUNERATION DES ANIMATEURS AU 1er JUILLET 2018**

Mme le Maire informe l'Assemblée que la collectivité procède au recrutement d'animateurs dans le cadre de contrats à durée déterminée afin d'assurer l'encadrement des enfants inscrits à l'ALSH Les Parpallous.

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de fixer la rémunération des animateurs intervenant à l'accueil de loisirs Les Parpallous durant les vacances scolaires selon le cadre suivant :

- Recrutement sur la base de l'accroissement saisonnier d'activité
- Contrat à durée déterminée de droit public
- Rémunération proposée : rémunération basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation (équivalent du SMIC brut Horaire) et sur la base du 10<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe pour le poste de direction

Mme le Maire précise qu'il convient de faire un rattrapage par rapport au SMIC horaire brut.

Vu les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder au recrutement d'animateurs sur la base de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié
- **FIXE comme suit la rémunération des animateurs**
  - Directeur 99,36 € brut par jour d'encadrement
  - Animateur BAFA 80,33 € brut par jour d'encadrement
  - Animateur stagiaire BAFA et sans qualifications 20,08 € brut par jour d'encadrement
  - Indemnité supplémentaire pour les réunions de travail
  - en période d'été limitée à 2 réunions/animateur 10 € brut par réunion

Ces personnels bénéficieront en outre de la gratuité des repas

### **TRAVAUX D'ENROBE DANS LA COUR DE L'ECOLE – DEVIS**

Mme le Maire donne connaissance du devis établi par SBTPE comprenant :

- La fourniture et la pose de géotextile, de GNTB 0/31,5 (empierrement 25 cm), enrobé à chaud (type bb 0,6 sg 100 kg/m<sup>2</sup>), évacuation diamètre 125, fourniture de grille
- Surface : 200 m<sup>2</sup>

Coût : 6 020 € HT

Mme GUILLOSSOU regrette que l'on revienne en arrière sur le principe HQE avec du bitume et que la collectivité fasse des aménagements « petits bouts par petits bouts ».

Mme CRUAUD relève les problèmes de fonctionnement actuels sur la cour.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis présenté par SBTPE

### **DENOMINATION DE LA VC N° 306**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de valider la dénomination de la VC n° 306 comme suit :

« Rue des Ecoliers » en vue de la mise à jour au niveau du cadastre

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **DONNE** son accord

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 29 SEPTEMBRE 2017**

Vendeur	Parcelle	Situation	Prix	Décision
PRIN Claude et GUILLOU Marie- Hélène	ZL 260 – 665 m2	7 rue Sacha Guitry	160 000 € hors frais	Renonciation DPU

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR DELIBERATION DU 22 AVRIL 2014 – MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

Fournisseur	Désignation	Montant du marché HT
<b>ACCA Héric</b>	Etablissement de la demande de PC pour le modulaire en location au groupe scolaire Ecol'eau	750 €
<b>IMAGIN Héric</b>	Achat d'adhésifs pour les vitrages de la salle de motricité	986 €

**POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE**

Mme le Maire indique qu'il y a une bonne gestion de la CCRB mais que les services ont été beaucoup développés. Engagement de l'élaboration du PLUi : M. BLANDIN rappelle que les quatre collectivités auraient dues se mettre en conformité avec le SCOT et donc engager une révision de leur PLU. Le coût aurait été identique au coût global du PLUi.

**QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES**

- Le conseil municipal valide **la convention de financement** avec l'ASLH de Bouvron concernant le projet de minicamp à la ferme de la Ducherais
- **Travaux de requalification de la rue du Calvaire et de la rue de Blain** : La commission d'appel d'offres relative à l'ouverture des plis dans le cadre de la consultation des travaux de requalification de la rue du Calvaire et de la rue de Blain est fixée le mercredi 25 juillet 2018 à 18h.  
Le conseil municipal chargé d'attribuer les marchés de travaux aura lieu le jeudi 26 juillet 2018 à 19h.

- Mme CRUAUD indique au Conseil que des **travaux de pose d'adhésifs semi occultant** vont être réalisés au niveau de la salle de motricité (vites hautes).
  
- **Réhabilitation des logements de l'ancienne Cure** : Retour sur le rendez-vous du 14 juin avec le cabinet d'architecte Veyssiere de Fay de Bretagne et l'opérateur de logement social SOLIHA : les travaux porteront sur la pose de volets roulants, le changement des sols, la mise aux normes de l'électricité, le changement des chauffages, la modification de la rambarde en haut de l'escalier existant, la création d'un sas d'entrée, le nettoyage et peinture de la façade.  
Un diagnostic amiante avant travaux sera réalisé.  
Le projet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal et le démarrage des travaux est prévu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, la mise en service des logements est prévue au 1<sup>er</sup> novembre 2019.  
Des travaux supplémentaires ont pu être intégrés car l'enveloppe estimative n'atteint pas le plafond subventionnable déterminé par l'ANAH ce qui a permis de prévoir la réfection de la façade au programme de travaux.  
  
L'espace de la cour sera aménagé par les services techniques communaux. Mme GUILLOSSOU précise qu'il conviendra de matérialiser des places de parking.
  
- **Séances de piscine pour les élèves scolarisés en primaire** : des créneaux supplémentaires ont pu être dégagés pour les CM1/CM2. Il est question que les séances de piscine deviennent obligatoires pour les classes de CM1/CM2. La collectivité a validé un créneau supplémentaire couplé avec une autre classe afin de ne pas alourdir le coût du transport désormais à la charge de la commune.
  
- **Retour sur le conseil municipal des enfants** : M. DOUCHIN fait part au conseil municipal du déroulement du conseil municipal des enfants qui a eu lieu le samedi 3 juin dernier et indique que les élèves élus seront invités au pot d'honneur de la fête des battages.  
M. DOUCHIN note que des suggestions ont été faites par les enfants concernant notamment le fonctionnement du restaurant scolaire.  
M. DOUCHIN suggère qu'un point pourrait être fait sur le fonctionnement de la commune lors du prochain conseil municipal des enfants prévu le 13 octobre 2018.
  
- **Mise en place de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2019** : M. CLOUET, Adjoint au Maire qui suit ce dossier au niveau intercommunal, indique que la question du regroupement des conteneurs à ordures ménagères au niveau des services techniques se pose pour des questions de coûts. M. DOUCHIN propose de répercuter le prix de la gestion des conteneurs aux utilisateurs des salles y compris pour les associations (la location de la salle en elle-même resterait gratuite).
  
- **Problème d'étanchéité de la toiture du groupe scolaire** : M. CLOUET, Adjoint aux bâtiments rend compte au conseil municipal du rendez-vous avec le cabinet d'expertise Equad mandaté par l'assureur de l'entreprise attributaire du lot étanchéité lors de la construction du groupe scolaire et qui s'est déroulé le 21 juin à l'école : L'expert propose d'effectuer une recherche de fuite et de mandater une entreprise spécialisée dans la recherche de fuite progressive. Cette intervention, sous réserve de validation par l'assureur, pourrait avoir lieu fin août. Un calcul de résistance sera fait par rapport à l'OSB (toit terrasse).  
La procédure n'en est qu'à ses débuts.
  
- Mme ALO fait part du témoignage d'un apiculteur à Puceul sur la disparition des abeilles (perte cet hiver de 70% de ses essaims).

**La séance est levée à 21h45**

**PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 26 juillet 2018 et vendredi 24 août 2018 – 19h**